

PROCES VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 AVRIL 2018

Le 18 avril 2018 à 17h00, les adhérents de l'AEMA se sont réunis sur convocation à la salle des fêtes de la Commune d'Ars-en-Ré, sous la présidence de Jean-François BEYNAUD.

Ordre du Jour

- Introduction du Président et nomination des scrutateurs
- Validation du PV de l'Assemblée des Propriétaires 2017
- Rapport Moral et d'Activité du Président
- Principales actions et travaux 2017
- Vote du Compte de Gestion 2017
- Vote du Compte Administratif 2017
- Vote du Budget Primitif 2018
- Validation de la taxe syndicale 2018
- Situation financière et projections
- Renouvellement des membres sortants
- Questions diverses et discussions



Le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte et demande la nomination de 2 scrutateurs volontaires.

Monsieur Michel JAUFFRAIS et Madame Marinette CAILLOT, adhérents à jour de leur cotisation, acceptent.

Le Président remercie de leur présence, Lionel QUILLET, 1^{er} Vice-Président au Conseil Départemental de la Charente-Maritime et Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, Jean-Louis OLIVIER, Maire d'Ars-en-Ré, Gilles DUVAL, Maire de Saint-Clément des Baleines, Francis GOUSSEAU, Directeur des Services Techniques de la Communauté de Communes, Christophe CHASTAING, Directeur Général de l'UNIMA, Loïc ABISSET Président de la Coopérative des Sauniers, Jean-Christophe LEMESLE, Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de Lilleau des Niges, Myriam MOISSENOT, Chargé de Mission Centre-Atlantique au Conservatoire du Littoral, Patrick BELTZ, Délégué Centre-Atlantique au Conservatoire du Littoral, Frédéric BERNARD et Bruno BOULETREAU représentant l'EID Atlantique.

Le Directeur Pierrick FRANCOIS et les membres suivants du Conseil Syndical sont présents : Jean-Bernard ANSOUD, Jean-Claude LOUIS, Jean-François BEYNAUD, Corinne MILLE-CLAIRE représentant le Lycée Maritime, Jacques LEPAGE représentant CULTIMAR, Alain HERAUDEAU, Michel VILLENEAU, André HERAUDEAU, Nicolas BECAUD représentant la Coopérative des Sauniers de l'Île de Ré.

Sont excusés : Monsieur Nicolas HULOT, Ministre, Olivier FALORNI, Député, Monsieur AUCLAIR Maire des Portes en Ré, Isabelle ROSSIGNOL de la DDTM, Anthony AUFFRET de l'Office National des Forêts ONF, Stephan COURROU du Département de la Charente Maritime, Paul ARNOLD Directeur Départemental de Charente Maritime.

Le Président ajoute qu'il suffit qu'un seul adhérent demande que les votes du jour soient réalisés à bulletin secret pour qu'il en soit ainsi. Un membre présent réclame un vote à bulletin secret.

Le Président valide l'accord que tous les votes seront réalisés à bulletin secret.

Lecture du PV de l'Assemblée des Propriétaires 2017

Le Président demande à Pierrick FRANCOIS, Directeur, de lire le PV synthétique de l'Assemblée des Propriétaires 2017.

Le Président Jean-François BEYNAUD ajoute que quelques exemplaires papiers du PV intégral de la précédente assemblée sont à la disposition des adhérents souhaitant en prendre connaissance, et qu'une version intégrale peut également leur être envoyée par e-mail sur simple demande.

Le compte rendu présenté par Pierrick FRANCOIS est accepté, sans observation.

Rapport Moral et Activités du Président.



Le Président présente son rapport moral et d'activités :

En 2017, le Conseil d'Administration de l'AEMA s'est réuni à 6 reprises. Lors du Conseil du 4 juillet 2017, un nouveau Bureau a été élu :

Président : Jean-François BEYNAUD

Vice-Président : Alain HERAUDEAU

Trésorier : Jacques LEPAGE, représentant la société Cultimar

Secrétaire : Nicolas BECAUD, représentant la Coopérative des Sauniers de l'Île de Ré

Le Président évoque les trois principales décisions prises lors de ce Conseil du 4 juillet 2017 :

- 1- Les frais d'installation de chantier sont offerts pour les adhérents de l'AEMA
- 2- Les indemnités liées au poste de Président sont supprimées
- 3- Le rôle des taxes doit être revu à la baisse pour les petits propriétaires – A valider lors de l'Assemblée Générale

Le Président continue son allocution en évoquant les ressources humaines. Il rappelle que Benjamin COURTADON a quitté l'AEMA le 31 décembre 2017 et que Pierrick FRANCOIS assume le rôle de Directeur.

Le Directeur est assisté par une secrétaire à mi-temps dédiée à la gestion des adhérents et des exploitants. Cette embauche avait été annoncée lors de la précédente Assemblée Générale organisée en 2017.

Le Président précise enfin que lors des périodes de suractivité, l'AEMA peut faire appel à du personnel temporaire pour aider l'équipe titulaire.

En termes d'activité, le Président évoque la diversité des travaux que l'AEMA est capable de réaliser :

- Marais Salants
- Travaux liés au CTMA
- Gestion des algues vertes
- Arrachage de ferrailles ostréicoles en mer
- Curage de claires

Le Président évoque la situation comptable dans son discours d'activité.

En 2016 le résultat de l'AEMA s'est avéré nettement déficitaire.

En 2017, le résultat est déficitaire mais en amélioration. Le résultat de l'exercice est de -47 133.87 € et le compte à la clôture est de - 26 738.36 €.

Le Président ajoute que l'objectif pour 2018 est de restreindre les dépenses de fonctionnement et de limiter les coûts d'investissement. Le Président précise que l'objectif est de terminer l'année à l'équilibre.

Le Président soumet son rapport moral et d'activité au vote qui est validé par les membres présents (cf. *Tableau des résultats*).

La parole est donnée à Pierrick FRANCOIS, Directeur de l'AEMA

Le Président de l'AEMA donne la parole à Pierrick FRANCOIS, Directeur de l'AEMA qui présente les principaux chantiers effectués en 2017 et leurs montants, montrant plusieurs photos à l'appui :

• CDC – CTMA	162 000 €
• Travaux marais salants CG17 et CDC	142 000 €
• Mairie de la Flotte / plus de 5 tonnes d'algues évacuées	50 000 €
• Golf de Trousse Chemise / Fascinage et protection des berges	33 000 €
• Etude hydraulique ingénierie	10 000 €
• Conservatoire du Littoral / Aménagements divers et plusieurs petits chantiers	8000€
• Mairie d'Ars en Ré	7000 €
• Mairie des Portes / Curage Bassin	4000 €
• Cultimar	4000 €

Ainsi que des chantiers divers pour les adhérents dont le plus onéreux s'est élevé à 6500 €

Le Directeur annonce que la pelleuse de 13 tonnes a été vendue à 30 000 € et qu'une pelleuse neuve a été rachetée à 114 000 € qui sera amortie en 5 ans.

Ce dernier informe que se sont déroulées tout au long de l'année diverses réunions au siège de l'AEMA et invite les adhérents à ne pas hésiter de se présenter dans les locaux de l'AEMA, du matériel étant à leur disposition en cas de besoin.

Monsieur Pierrick FRANCOIS informe également que des commandes groupées de crevettes et de daurades ont eu lieu.

Compte de Gestion et Compte Administratif 2017

Le Directeur Pierrick FRANCOIS donne la parole au Trésorier Jacques LEPAGE qui présente le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2017.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 589 836.92 € H.T., dont 272 494.01 € H.T. de charges de personnel, 139 790.43 € H.T. de charges à caractères général, 4 720.76 € H.T. de charges de gestion courante, 4 312.19 € H.T. de charges financières, 139 790.43 € H.T. de charges exceptionnelles et 168 519.53 € H.T. d'opérations d'ordre.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 563 098.56 € H.T. pour l'année 2017, dont 376 664.48 € H.T. de travaux de pelle, 37 357.89 € H.T. de dotations (Rôle des Taxes), 20 395.51 € H.T. d'excédent de fonctionnement et 128 576.08 € H.T. de produits exceptionnels. Les différents postes de recettes sont détaillés et n'appellent pas de commentaires de la part de l'Assemblée des Propriétaires.

Pour la section d'investissement, les recettes s'élèvent à 380 464.98 € H.T., constituées de 47 000 €

H.T. d'emprunt, de 100 916.94 € H.T. de dotations aux amortissements et de 232 548.04 € H.T. d'opération d'ordre entre sections.

Les dépenses d'Investissements s'élèvent à 139 770.61 € H.T., de 22 167.61 € H.T. d'emprunt et de 117 603.00 € H.T. d'immobilisation corporelle.

Les recettes d'investissement s'élèvent à un total de 279 938.68 € H.T., dont 168 519.53 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections, 84 5000.00 € H.T. d'emprunts et de dettes assimilés, l'excédent reporté étant de 26 919.15 € H.T.

Toutes sections confondues, le résultat de clôture 2016 s'élevait à 20 395.51 €. Le résultat réel pour l'année 2017 étant négatif de - 47 133.87 € H.T., soit un résultat de clôture 2017 négatif de - 26 738.36 € H.T.

Après vote, le Compte de Gestion 2017 ainsi que le Compte Administratif 2017 sont acceptés avec (cf. *Tableau des résultats*).

Budget Primitif 2018

Le Budget Primitif 2018 est présenté par le Trésorier Jacques LEPAGE La section de fonctionnement s'équilibre à 522 905 €, avec des produits des services atteignant 376 664.48. L'article 704 des travaux à réaliser s'équilibre à 416 250 €

La section d'Investissement s'équilibre à 195 484.66 €.

Le Trésorier détaille les différents postes et articles budgétaires qui composent ce budget, et il détaille les variations entre le réalisé 2017 et le Budget primitif 2018. Il précise que compte tenu de la situation comptable de l'AEMA, le Conseil Syndical et le Directeur ont décidé de procéder à une restriction forte des frais de fonctionnement et de l'investissement pour 2018.

Après vote, L'Assemblée des Propriétaires accepte le Budget Primitif 2018 (cf. *Tableau des résultats*).

Situation financière et projection sur les années 2018-2019

En 2016, le résultat a été nettement déficitaire. Nous avons pu noter pour 2017 un résultat déficitaire mais en amélioration. Afin de continuer dans cette voie, l'avenir de l'AEMA pour 2018 est de restreindre au mieux les dépenses de fonctionnement, de limiter les coûts liés à l'investissement, l'objectif étant de terminer l'année 2018 à l'équilibre. Nous avons peu de visibilité sur la fin 2018, le retard dans le planning de réalisation ayant été important suite à une météo défavorable depuis décembre 2017.

Le Directeur présente l'évolution des recettes et des dépenses de l'AEMA depuis le début de l'année et les perspectives de dépenses/recettes jusqu'à la fin de l'année.

En avril les dépenses sont supérieures aux prévisions et supérieures aux recettes d'environ 18 000 euros.

La trésorerie oscille entre le positif et le négatif depuis le début de l'année. Les conditions météorologiques n'aident pas la réalisation des chantiers et le Directeur précise que la situation va rester très délicate jusqu'à la fin de l'année.

Pour le reste de l'année 2018, l'AEMA travaillera essentiellement pour la réalisation des travaux marais salants et auprès d'adhérents dans le cadre de curage d'entretien de marais.

Le Directeur précise également que l'AEMA réfléchit actuellement à la mise en œuvre de travaux commun juridiquement cohérent avec la mise en œuvre de la GEMAPI.

Résultats des votations

Après vote, les Résultats de la votation de l'assemblée sont les suivants :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Rapport Moral et d'Activité	79	10	7
Compte de Gestion 2017	75	10	9
Compte Administratif 2017	70	10	9
Budget Prévisionnel 2018	64	11	8

Résultats du Renouvellement du tiers sortant

Le Président explique qu'il y a 2 membres sortants et renouvelant leur candidature, Michel VILLENEAU et Nicolas BECAUD représentant la Coopérative des Sauniers.

Le Président donne la parole à Michel VILLENEAU qui se représente puis à Nicolas BECAUD. Ce dernier évoque la Coopérative et le lien fort qui uni les deux structures.

Le Président demande un vote.

Les candidatures de Michel VILLENEAU et Nicolas BECAUD sont acceptés à l'unanimité.

En 2017 / 2018, le Conseil Syndical sera donc au complet avec 9 syndics : Jean-Bernard ANSOUD, Nicolas BECAUD, Jean-François BEYNAUD, Alain HERAUDEAU, André HERAUDEAU, Jacques LEPAGE, Jean-Claude LOUIS, Corinne MILLE-CLAIRE et Michel VILLENEAU.

Résultats sur la Redéfinition du Rôle des Taxes 2018

Le Président et le Directeur évoquent ensuite le rôle des taxes. Le Président souhaite revoir le montant pour les petits propriétaires et propose à l'Assemblée une nouvelle formule.

En 2017, le format choisi était le suivant :

- 15 € H.T./an
- 30 € d'adhésion annuelle

Afin de ne pas porter préjudice aux propriétaires de parcelles de moins d'1 hectare la taxation est proposée comme suit et acceptée à la majorité :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20€ HT/ha et 15€ Adhésion annuelle	105	22	4
Total de bulletins votants : 131			

Résultats sur les demandes de sortie du périmètre

Le Président explique que l'AEMA a reçu 4 demandes de sorties de périmètre.

Lionel QUILLET prend la parole pour rappeler l'importance du périmètre de l'AEMA en termes d'intervention et de cohérence territoriale.

Le Président ajoute que le périmètre est précisé par un arrêté Préfectoral et qu'il ne peut être modifié.

La votation sur les demandes de sortie du périmètre a lieu à bulletins secrets et les résultats sont les suivants :

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Madame JOLY	18	79	9
Madame BUENERD	18	79	9
Madame RAYNAUD	18	79	9
Madame et Monsieur BERNARD	18	79	9

Questions diverses

Lors des questions diverses, Cédric FORTUNIER, Président du Groupement des sauniers indépendants prend la parole. Il rappelle que si des propriétaires ne souhaitent pas utiliser leurs marais, il est possible de les louer, notamment à de jeunes sauniers qui cherchent à s'installer.

Lionel QUILLET prend la parole pour évoquer les marais. Il rappelle l'investissement réalisé par la Collectivité pour que les marais vivent. Il rappelle que 3 millions d'euros ont été investis et qu'aujourd'hui la majorité des marais sont en eaux ou en capacité d'être alimentés. Il réaffirme que la Communauté de Communes continuera de s'engager dans cette voie et précise que l'AEMA est très importante sur le territoire.

Il évoque le périmètre de l'AEMA qui est aujourd'hui cohérent grâce à la procédure d'extension. Ce périmètre ne convient pas à tous les adhérents mais le Président de la Communauté de Communes rappelle que chaque propriétaire a été consulté dans le cadre de cette démarche et que cette extension a été démocratique. Il ajoute que ce projet d'extension a été voulu et soutenu par la Préfecture.

Jean-François BEYNAUD interroge Lionel QUILLET sur le rôle de l'AEMA en tant qu'ASA dans le cadre de la GEMAPI et sur les financements des travaux communs. Le Président de l'AEMA avance que les membres du Conseil d'Administration engagent actuellement une réflexion pour mener des projets de travaux sur les parties Communes en faisant appel à des subventions.

Lionel QUILLET répond que l'ASA est pénalement responsable de l'entretien des parties communes de marais et de chenaux et qu'il est de la compétence de l'AEMA d'en assurer la cohérence. Il ajoute qu'en terme de financement, la Collectivité ne participera pas et qu'aucun budget ne serait alloué à ces actions. Il est donc nécessaire que l'AEMA trouve les financements pour répondre à la réglementation.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, le Président lève la séance à 20h, et invite les participants à prendre le verre de l'amitié.

Le secrétaire
Nicolas BECAUD



Le président
Jean-François BEYNAUD

